

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2023.10.12

PORTANT NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS DU RECENSEMENT
DE LA POPULATION CHARGES DE LA REALISATION DES ENQUETES DE
RECENSEMENT

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq du mois d'octobre, à dix-huit heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en
séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERET, le Maire.

Etaient présents : Jean-Luc VERET - Cécile MACHUREY - Jean-Claude
MARIE - Gérard MARCIA - Philippe BERTEMONT - Jean-Bernard
MAILLARD - Pascale CLAUSER - Marie-Claude HOFFNUNG -- Ludovic
MAULNY - Lysiane LE DUC DREAN -- Éric POTIER - Philippe ONILLON -
Marie-Christine DEHLINGER - Marie-Laure PAIN - Catherine INNOCENT
- Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoirs :

Françoise COUTAND donne pouvoir à Éric POTIER
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absente :

Houria BADEK

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter 4 agents recenseurs pour la commune. Les agents recenseurs seront indemnisés sur la base d'une somme forfaitaire.

Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire est chargé d'entreprendre toutes démarches nécessaires à cette affaire.

ADOPTÉ à 17 voix POUR - 1 ABSTENTION (Marie-Christine DEHLINGER)

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



Le Maire,
Jean-Luc VÉRET

Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre

Transmis à la Sous-Préfecture le 7 novembre 2023

